

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article2382>

RÃ©spÃ©c pou travayÃ© agrikol et pÃ©p gwadloup

- La Centrale UGTG -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : jeudi 15 novembre 2018

Mis Ã© jour le : jeudi 15 novembre 2018

UGTG.org

CAMARADES, TRAVAILLEURS DU SECTEUR AGRICOLE, PEUPLE DE GUADELOUPE,

Les dÃ©clarations de M. MACRON, lors de sa visite touristique en septembre dernier et le colloque sur le Chlordecone ont comme seul objectif : nous boucher les yeux, les oreilles et la bouche en nous donnant l'Ã©impression d'Ã©tre Ã©coutÃ© et aimÃ©. En rÃ©alitÃ©, il n'Ã©en est rien. YO byen foutÃ© pa mal d'Ã©sityasyon a TravayÃ© Ã© PÃ©p Gwadeloup.

M. MACRON a parlÃ© de Ã©« reconnaissance de maladie professionnelle Ã© », mais pas pour tous les ouvriers de la banane puisqu'Ã©il fixe des niveaux d'Ã©exposition qui seront prÃ©cisÃ©es par l'Ã©ANSES et l'Ã©INSERM d'Ã©ici Mars 2019. En second lieu, il Ã©limine toute la population, elle aussi gravement touchÃ©e par le chlordÃ©cone, en dÃ©clarant qu'Ã©il serait irresponsable d'Ã©indemniser toutes les victimes.

Ainsi, ce produit interdit aux USA depuis 1977, pointÃ© du doigt au niveau international, sera interdit en France en 1990 (oÃ©1 il n'Ã©a jamais Ã©tÃ© utilisÃ©), mais autorisÃ© en Guadeloupe, Ã© titre d'Ã©rogatoire, jusqu'Ã©en 1993. MAIS AUTORISÃ© PAR QUI ?

Par l'Ã©Etat lui-mÃ©me. La mise sur le marchÃ© du chlordÃ©cone est une faute de l'Ã©Etat qui engage sa responsabilitÃ© vis-Ã©-vis de TOUS LES TRAVAILLEURS et de TOUTE LA POPULATION.

Ce n'Ã©est donc ni Ã© l'Ã©ANSES, ni Ã© l'Ã©INSERM, organismes d'Ã©tat d'Ã©pendant du pouvoir politique, de dÃ©terminer les responsabilitÃ©s.

M. MACRON se donne un air Ã©« gÃ©nÃ©reux Ã© » en proposant la reconnaissance comme Ã©« maladie professionnelle Ã© » pour certains salariÃ©s. Ce qu'Ã©il oublie volontairement de dire, c'Ã©est que le chlordÃ©cone ne relÃ©ve pas de l'Ã©exposition Ã© un risque mÃ©connu, mais de la dÃ©cision de l'Ã©Etat d'Ã©autoriser un poison en toutes connaissances de cause. Il y a donc une faute de l'Ã©Etat.

L'Ã©Etat doit indemniser tous les salariÃ©s et toute la population. Ce n'Ã©est pas Ã© M. MACRON de dÃ©finir qui sera indemnisÃ© et qui ne le sera pas.

Quelques jours plus tard, nous avons tous eu l'Ã©occasion d'Ã©entendre PrÃ©fet, Avocat, Employeur, Fonctionnaire de la DIECCTE sur la question du paiement des salaires en cas de cyclone. Nous avons mÃ©me vu des employeurs forcer les salariÃ©s Ã© travailler en leur faisant un chantage sur leur salaire.

Travailleurs, Camarades, le passage d'Ã©un cyclone est souvent interprÃ©tÃ© comme un cas de force majeure. Toutefois, il convient d'Ã©analyser les conditions :

Ã©« La force majeure dÃ©signe un Ã©vÃ©nement Ã© la fois imprÃ©vu, insurmontable et indÃ©pendant de la volontÃ© d'une personne. Juridiquement, la force majeure est susceptible de dÃ©gager une personne de sa responsabilitÃ© ou de la dÃ©lier de ses engagements contractuels. Ã© »

C'Ã©est derriÃ©re ces principes que se cachent Employeurs, Avocats et Services de l'Ã©Etat pour arnaquer les travailleurs. En vÃ©ritÃ©, le passage du cyclone n'Ã©est pas si imprÃ©visible qu'Ã©il n'Ã©y paraÃ©t car :

1 ? - Chaque ann e les autorit s annoncent l ouverture de la saison cyclonique ;

2 ? - Chaque ann e les services de l Etat et de la M t o diffusent les pr visions et les messages d alertes ;

3 ? - L alerte ROUGE pr cise :  « Tous les  tablissements publics et priv s doivent  tre ferm s avec mise en  uvre de toutes les mesures de protection en lib rant les personnels   ».

Cela veut donc dire que le passage d un cyclone est un  v nement connu par tous et organis  dans un cadre r glementaire. On ne peut donc l interpr ter comme  tant un  v nement soudain et impr visible. NON !!!

En v rit , Employeurs et Etat veulent faire payer aux travailleurs le passage des cyclones et les pousser   travailler m me en cas de cyclone. C est un inadmissible chantage !!! Chantage d autant plus vrai, qu il n y a en Guadeloupe, exception faite de la fili re canne sucre rhum, aucune organisation professionnelle d employeurs habilit e   n gocier en branche. Et pourtant, leurs repr sentants sont r guli rement re sus par le Pr fet, les minist res, etc ! Et portant, leurs mandants re soivent aides r gionales, aides europ ennes, d fiscalisation, etc !..7

Dans la fili re canne-Sucre-Rhum. Outre les traditionnelles N gociations Annuelles Obligatoires qui approchent, o ! le patronat joue la montre et le pourrissement afin d opposer planteurs et syndicats ouvriers, la situation reste d licate. En effet, la famille DESPOINTES, propri taires de pr s de 1000 hectares de terres vient d annoncer la Direction de Gardel, sa volont  de ne pas reconduire le bail de l usinier sur ces parcelles qui repr sente 10% des cannes broy es par l unit  sucri re mais surtout, ce sont plus d une soixantaine de travailleurs qui sont menac s de licenciement

L UGTG invite l ensemble des travailleurs et singuli rement ceux qui travaillent sur les exploitations agricoles   s opposer   toutes retenues sur salaires,   toutes retenues de jours de cong s et   toutes r cup rations d heures dans le cadre des   jours non travaill s en cas de cyclone   » et   ne n gocier aucun dispositif allant en ce sens.

Aujourd hui, les patrons consid rent qu ils ont en mains un permis de licencier qui leur donnent un droit de vie et de mort sur les travailleurs. Sans vergogne, ils ont le pouvoir de d truire la vie de femmes et d hommes qui travaillent pour gagner leur vie et nourrir leurs enfants.

C est une v ritable guerre contre les Travailleurs, contre les libert s syndicales, contre la vie.

Le patronat, soutenu par l Etat, s attaque   tous les acquis sociaux des Travailleurs et des larges masses en refusant toute n gociation collective en branche professionnelle, en remettant en cause les accords collectifs, en pi tinant l Accord BINO et en d tricotant le Code du Travail.

CAMARADES, TRAVAILLEURSDUMONDEAGRICOLE !

FO BARE VAN A PWOFITAN   TRAVAYE FO NOU DOUBOUT !

[-] POUR LA DEFENSE DE TOUS NOS DROITS.

[-] POUR L OUVERTURE DE VERITABLES NEGOCIATIONS COLLECTIVES
(SALAIRES, CONDITIONS DE TRAVAIL, DUREE DU TRAVAIL, CONGES, PENIBILITE, FORMATION,

PREVOYANCE, RETRAITE, ETCâEuros!) DANS TOUTES LES FILIERES AGRICOLES.

[-] POUR LâEuros"APPLICATION DE LâEuros"ACCORD BINO DANS TOUTES LES ENTREPRISES AGRICOLES.

[-] POUR LA RECONNAISSANCE ET LâEuros"INDEMNISATION DE TOUS LES TRAVAILLEURS ET DE TOUTE LA POPULATION CONTAMINES AU CHLORDECONE.